

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 septembre 2020

Date de la convocation : 8 septembre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Malik MAUCHE, M. Philippe MARION, M. Guy MARTINET, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Jean-Paul PHILLY, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, Mme Dominique ROUX, Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND, Mme Blandine VIDOR, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Jacques BOYER à Mme Michèle CEDRIN, Mme Dalila BRAHMI à Mme Martine FAÏTA, Mme Annie DUTRON à Mme Anny GELAS, Mme Catherine MARTIN à M. Christophe BOUVIER.

Absents suppléés : M. Frédéric BELMONTE représenté par Mme Virginie NOVOTNY, M. Christian JANIN représenté par Mme Nadège NIVON, M. Max KECHICHIAN représenté par Mme Janine CRIVELLI.

Secrétaire de séance : Mme Claudine PERROT-BERTON.

OBJET : **EQUIPEMENTS SPORTIFS – Piscines** : Création d'un bassin couvert supplémentaire et réhabilitation du stade nautique de St Romain en Gal – Demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport

Rapporteur : Virginie OSTOJIC

NOTE DE SYNTHÈSE

Souhaitant répondre au constat de carence en matière de bassin de natation sur le territoire, les élus communautaires de Vienne Condrieu Agglomération ont validé le projet de création d'un bassin couvert supplémentaire au stade nautique de St Romain en Gal.

La création du bassin supplémentaire de 25m permettra une meilleure utilisation entre les différents publics (scolaires, clubs et public) en offrant de meilleures conditions d'apprentissage et d'entraînement.

Le nouveau bassin sera principalement destiné à l'accueil des scolaires pour répondre à la carence constatée et augmenter le nombre de scolaires du territoire accueillis.

La création du bassin supplémentaire s'accompagne de travaux de réhabilitation du stade nautique avec des objectifs globaux de maîtrise énergétique et de mutualisation des moyens et des coûts. En effet, les travaux prévus pour cet équipement construit en 1967 visent à améliorer ses performances énergétiques, sa fonctionnalité et son accessibilité.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 7,7 M €HT pour un coût d'opération d'environ 9,4 M € HT (hors sujétions archéologiques).

Différents partenaires ont été sollicités pour participer au financement de l'opération : l'Etat, la Région Auvergne Rhône Alpes, le Département de l'Isère et le Département du Rhône.

Par la présente délibération, il est proposé de solliciter également l'appui de l'Agence Nationale du Sport.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°18-403 du Conseil communautaire du 18 décembre 2018,

VU la délibération 19-163 du Conseil communautaire du 1^{er} octobre 2019,

VU l'avis du bureau communautaire de ce jour,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

SOLLICITE la participation financière de l'Agence Nationale du Sport au projet de stade nautique, en complément des soutiens de l'Etat, de la Région Auvergne Rhône Alpes, du Département de l'Isère et du Département du Rhône.

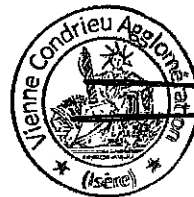
AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 15 septembre 2020

Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le 18 SEP. 2020
et a été publiée le 18 SEP. 2020

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services


Claude BOUR



Pour extrait certifié conforme

Le Président,


Thierry KOVACS